



AGENDA IRIS 21

L'approche bruxelloise pour promouvoir les Agendas 21 Locaux



POUR DES POUVOIRS LOCAUX DURABLES

En Belgique, les compétences en matière d'environnement et d'énergie entre autres, sont dévolues aux Régions. Les pouvoirs locaux disposent toutefois d'une large autonomie dans de nombreux domaines, de l'environnement à l'économie en passant par le social. Au sein de chaque commune, un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) gère en toute autonomie l'aide aux personnes en difficultés.

Depuis plusieurs années déjà, le Gouvernement régional s'est engagé sur la voie du développement durable.

Sa volonté est de permettre à terme aux 19 communes et 19 CPAS bruxellois de mettre en œuvre un Agenda 21 local.

UN APPEL A PROJETS

Bruxelles Environnement, l'administration régionale de l'environnement et de l'énergie, a lancé dès 2007 l'appel à projet Agenda Iris 21 pour inciter et soutenir les pouvoirs locaux à s'engager sur la voie du développement durable.

La Région offre aux pouvoirs locaux un soutien pluriannuel financier et administratif ainsi qu'une aide méthodologique, en amont lors de la rédaction et de la conception des projets, mais aussi en aval pendant la mise en œuvre des agendas 21 locaux. A cet effet, c'est un budget approchant le million d'Euros qui a été dégagé en 2010.

L'encadrement méthodologique a été confié à la Fondation pour les Générations Futures (FGF) et à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB).

UN SOUTIEN

Les communes et CPAS engagés dans la réalisation de leur Agenda 21 sont confrontés à des problèmes similaires. Il est donc essentiel de mutualiser les savoirs et de partager les informations.



Les animateurs de l'AVCB et de la FGF apportent aux communes et CPAS :

- des formations sur le mode collaboratif avec les fonctionnaires ;
- un réseau d'échanges de pratiques et d'expériences entre les participants des appels à projets ;
- un suivi technique individuel et thématique (à la demande) ;
- un suivi de projets par un comité d'accompagnement qui veille au respect des objectifs et des échéances ;
- des outils méthodologiques de travail ;
- une vitrine internet : www.agendairis21.be



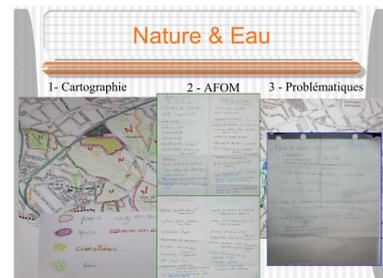
UNE VITRINE DU CHANGEMENT

Deux ans au minimum sont nécessaires pour élaborer un plan d'action. Pour maintenir une dynamique, il importe aussi de montrer rapidement des changements. Parallèlement aux démarches d'élaboration des AL21, des projets ponctuels durables et exemplaires ont donc été encouragés et financés par la Région.

DES PRATIQUES INNOVANTES DE GESTION PUBLIQUE

La participation des acteurs locaux est fortement encouragée. Des structures extérieures spécialisées conseillent les pouvoirs locaux dans cette démarche, nouvelle pour beaucoup en matière de gouvernance. Des pratiques nouvelles et innovantes de partage de diagnostic, d'élaboration de projets et de dialogue avec la population et le tissu économique font leur apparition.

L'implication des publics précarisés dans la réalisation d'agendas 21 pour les CPAS est une spécificité du projet bruxellois.



DES RESULTATS

Avec le troisième appel à projets, trois-quarts des communes bruxelloises (14 administrations communales et 5 CPAS) sont aujourd'hui engagés dans la réalisation ou la mise en œuvre d'un AL21.

7 plans d'actions ont aujourd'hui été votés par les pouvoirs communaux et les actions peuvent être mises en œuvre. Les axes prioritaires de ces plans touchent à la gestion des ressources naturelles (énergie, biodiversité) et à l'amélioration de la mobilité urbaine, mais l'instauration de nouvelles méthodes de gouvernance intégrant une plus grande participation citoyenne apparaît également.

La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres, c'est :

1.1 million d'habitants
19 communes, soit 19 administrations communales
19 Centres Publics d'Action Sociale
1 Plan Régional de Développement Durable (PRDD) en cours d'élaboration

Et 19 Agendas 21 locaux

Pour en savoir plus :

www.agendairis21.be
www.bruxellesenvironnement.be
www.avcb-vsgeb.be

